



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article1739>

Le CPS de l'UA annonce les sanctions contre la junte et ses soutiens

- Z - Archives - Putsh militaire du 6 août 2008 - Articles et dépêches -



Date de mise en ligne : vendredi 30 janvier 2009

Union des Forces de Progrès

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine a décidé d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre de toutes les personnalités, civiles et militaires, dont les activités ont pour objet de maintenir le statu quo anticonstitutionnel en Mauritanie, si, d'ici au 5 février 2009, l'ordre constitutionnel n'est pas rétabli dans ce pays, selon un communiqué parvenu vendredi à la PANA, à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Le CPS informe qu'il va aussi saisir le Conseil sécurité des Nations unies pour qu'il confère un caractère universel à ces mesures.

Ces décisions ont été publiées à l'issue d'une réunion consultative sur la situation en Mauritanie qui s'est tenue mercredi dernier à Addis-Abeba, à l'initiative du président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping. Plusieurs organisations ont assisté à cette rencontre, notamment la Ligue des Etats arabes, les Nations unies, l'Organisation de la conférence islamique (OCI), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Union européenne (UE) et l'Union africaine.

Les membres africains et des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ont également pris part à la réunion.

Selon le communiqué, les participants ont noté ***"qu'aucune avancée n'avait été enregistrée en vue du retour à l'ordre constitutionnel sur la base des éléments de sortie de crise convenus lors de ses précédentes réunions, à savoir la libération inconditionnelle du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, sa contribution, en sa qualité de président, à la recherche d'une solution, la participation de toutes les parties prenantes, et le plein respect de la Constitution mauritanienne"***.

Ils ont aussi constaté que les ***"états généraux de la démocratie"***, qui se sont déroulés du 27 décembre 2008 au 6 janvier 2009, n'ont pas rassemblé toutes les forces politiques mauritaniennes et que ses conclusions ne répondent pas aux exigences de la communauté internationale concernant le retour à l'ordre constitutionnel à travers un processus consensuel.

Face à cette situation, les participants ont exprimé leur préoccupation face aux actes de harcèlement dont le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi fait l'objet. Ils ont demandé aux autorités issues du coup d'Etat d'honorer entièrement l'engagement qu'elles ont pris s'agissant de la libération inconditionnelle du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, d'assurer sa sécurité et de s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver sa liberté de mouvement et d'expression.

Le CPS a aussi souligné les risques que comporte toute démarche unilatérale visant à légitimer le coup d'Etat, et réitéré son appel aux autorités issues du coup d'Etat pour qu'elles placent l'intérêt de la Mauritanie et la recherche du consensus au dessus de toute autre considération.

Pana via African Manager

PanaPress

```
<!-- google_ad_client = "pub-9841313673627924"; /* 468x60, date de création 30/12/08 */ google_ad_slot = "4247174808"; google_ad_width = 468; google_ad_height = 60; //--> <script type="text/javascript" src="http://pagead2.googlesyndication.com/pagead/show_ads.js">
```